



## *Commission des Statuts et Règlements*

*Réunion du 26 septembre 2019 - PV N°2*

**PRESENTS** : Mme BLAY Marie-Line - MM. LESSENOT Didier - CHAUMET Jean-Paul - CIALTI Paul - DUMAS Jacques - LAMBERT Jean-Pierre - REIX Robert

**EXCUSE** : M. NOVARO Marc

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

### ***NOUVEAUX DOSSIERS***

#### **DOSSIER N°4**

Match N°21477521 Départemental 4 Brassage poule G du 22/09/2019

LA FORCE (2) 2 / LE MONTEIL (2) 2

Réserve d'avant match de l'équipe de LA FORCE (2) sur « la qualification et/ou la participation des joueurs de LE MONTEIL (2) Arthur LELUC, Rafaël COUTURE, Romain ROUQUETTE pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés ».

Sur la forme, la commission dit la réserve recevable, formalités accomplies.

Sur le fond, après vérification, la commission constate que l'équipe de LE MONTEIL (2) peut utiliser 6 joueurs mutés. Le règlement permet l'utilisation de 6 joueurs mutés pour les équipes réserves, les restrictions sportives du Statut de l'Arbitrage s'appliquant uniquement aux équipes 1.

La commission homologue le résultat :

LA FORCE (2) 2 buts (1 point) / LE MONTEIL (2) 2 buts (1 point)

et transmet la feuille de match à la commission des championnats.

Frais de dossier 20 € à la charge du club de LA FORCE

#### **DOSSIER N°5**

Match N°21477352 Départemental 4 Brassage poule A du 22/09/2019

NONTRON ST PARDOUX (3) / PAYS GRANITIQUE (1)

Complément d'enquête.

Convocation pour audition devant la commission le jeudi 03 octobre 2019 à 19h00.